

## Etapes de la procédure de VAE au Muséum

- 1-Envoi à la scolarité master (heslot@mnhn.fr), de votre dossier de recevabilité pour étude de la faisabilité pédagogique et de la recevabilité administrative de votre demande, comprenant :
  - le formulaire [CERFA](#) **accompagné des pièces justificatives** (veuillez consulter [la notice](#) pour vous aider à compléter le document) ; *Le document CERFA est à télécharger et à enregistrer sur votre ordinateur pour pouvoir être visualisé.*
  - un CV détaillé ;
  - une lettre de motivation décrivant votre parcours et votre projet de VAE
- 2-En cas d'avis favorable à votre demande, démarrage de votre démarche VAE et de votre prise en charge financière.
- 3-Elaboration de votre dossier de VAE. Pour cela, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement méthodologique (facultatif).
- 4-Inscription administrative auprès de la scolarité master et signature de la convention ou du contrat.
- 5-Examen du dossier par un jury constitué et présidé conformément au règlement régissant le diplôme.
- 6-Convocation à l'entretien et soutenance devant le jury.  
Décision du jury : validation totale ou partielle du diplôme ou non validation.
- 7- Notification de la décision